



# RALLYE CITOYEN



## 16 mai 2013

### Art. 1 : but et objectifs

Le rallye privilégie les valeurs citoyennes, sportives et morales, la réflexion, la connaissance, l'agilité, la précision des réponses, la rigueur, l'esprit d'équipe, le respect des règles et la cohésion.

Une épreuve comprend :

- un déplacement (à pied, à l'intérieur d'une zone strictement définie, autour d'un bâtiment)
- un accueil sur site par un cadre de réserve / responsable désigné.
- un problème tactique, technique, ludique à résoudre :
  - soit individuellement par le chef d'équipe
  - soit individuellement ou par plusieurs compétiteurs
  - soit collectivement par l'équipe au complet

### Art. 2: inscription au rallye

Le Rallye est ouvert aux équipes des classes désignées par la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale parmi les établissements de Haute Garonne.

Le nombre est limité à 250 participants environ, soit 31 équipes de 8.

Chaque équipe est composée de 6 à 8 participants (8 participants au maximum dont le chef d'équipe)

### Art. 3 : formalités administratives

Une assurance scolaire et une autorisation parentale (participation et droit d'image) seront nécessaires.

### Art. 4 : épreuve

Tous les participants doivent être en mesure de parcourir une distance à pied comprise entre 2 et 3 kilomètres. Le cheminement, précis, se fait uniquement sur des voies carrossables. Les règles du code de la route s'y appliquent, pour la sécurité de tous. Certaines zones sont en accès limité ou interdit au public. Cette restriction devra être respectée impérativement.

### Art. 5 : tenue des participants au Rallye

Tenue de sport et vêtements de pluie.

Sont interdits : shorts, robes, chaussures de ville . . .

Il est **obligatoire** de détenir 1 sac à dos par participant contenant:

- des affaires en cas de pluie, des couverts pour pique niquer.
- le ravitaillement individuel et une bouteille d'eau (fournis par l'organisation).

### Art. 6 : Attribution des points et classements

Les équipes se voient attribuer des points à chaque atelier et sur le temps total (en cas d'égalité de points). des points bonus peuvent être accordés.

Des pénalités seront attribuées aux équipes ayant un des équipiers dont la tenue ou l'esprit ne sont pas conformes aux règles.

Le classement général du Rallye sera établi selon le total des points cumulés par équipe.

### Art. 7 : Engagements

L'engagement des équipes et de ses membres au Rallye organisé vaut acceptation du règlement.

### Art. 8: Sanctions et exclusions

Les équipes et personnes ne respectant pas ce règlement seront disqualifiées et/ou exclues du Rallye (cas des zones strictement interdites, du respect des personnes et des biens).

### Art. 8: Usage du téléphone portable

**De 9h30 à 16h, hors consignes contraires du responsable d'atelier ou de l'organisation, pour une raison d'équité, l'utilisation du téléphone portable est interdite et entrainera la disqualification de l'équipe.**